

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE NICOLET-YAMASKA
MUNICIPALITÉ D'ASTON-JONCTION

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité d'Aston-Jonction, tenue le 6 juin 2022, à 19 h 30.

Enregistrement de la séance sur le site Web de la Municipalité www.aston-jonction.ca

Madame la mairesse, Christine Gaudet, préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Liliane St-Hilaire, siège 1
Benoit Lussier, siège 2
Line Pellerin, siège 3
François Page, siège 4
Saül Bergeron, siège 5
René St-Pierre, siège 6

Madame Jacqueline Leblanc est désignée secrétaire de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse déclare le quorum et la séance ouverte à 19 h 30

2022-06-76

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SEANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022
4. ADMINISTRATION
 - 5.1 Résolution – Comptes payés et à payer – avril & mai 2022
 - 5.2 Adoption - rapport financier présenté par Mme Sarah Gilbert de la firme RDL
5. COMITÉS
6. VOIRIE & INSPECTION MUNICIPALE
 - 7.1 Résolution - Soumission contrat de déneigement (2 ans)
 - 7.2 Résolution - Réparation de l'égout du bureau municipal
 - 7.3 Résolution - Mandat accordé à Englobe Corp. (eaux usées)
 - 7.4 Résolution – PAVL-ERL 2021
 - 7.5 Dérogation mineure L. Descôteaux & M. Thibodeau
 - 7.6 Résolution : MRC – espaces urbains
 - 7.7 Résolution : Ajustement sur salaire / contrat de pelouse 2022
 - 7.8 Résolution : Débroussaillage des chemins municipaux
 - 7.9 Résolution : Mandat pour remplacement du ponceau du garage.
8. CORRESPONDANCES
 - 8.1 Le Ministre des Transports : Programme d'aide à la voirie locale (PAVL- Volet Entretien) accordé de 67 640 \$ pour 2022.
 - 8.2 CSL Riveraine : travaux d'été École de la Croisée.
9. PERIODE DE QUESTIONS
10. CLOTURE DE LA SEANCE

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour et des documents l'accompagnant et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

En conséquence

il est proposé par monsieur Benoit Lussier
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu,

QUE l'ordre du jour est accepté.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL

2022-06-077

PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2022

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2022;

ATTENDU QUE le Conseil se déclare satisfait du contenu et dispense la lecture du procès-verbal par la secrétaire de séance;

En conséquence,
il est proposé par monsieur François Page
appuyée par madame Liliane St-Hilaire
et résolu,

D'APPROUVER le procès-verbal, de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2022 tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

ADMINISTRATION

2022-06-078

COMPTES PAYES ET A PAYER – MAI ET JUIN 2022**COMPTES PAYES EN MAI 2022**

<u>BÉNÉFICIAIRE</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>MONTANT</u>	
	Pré-autorisé	Ebox internet (5,75 \$) pour le mois d'avril 2022	103,68 \$
AD	Hydro-Québec	Éclairage des rues du mois d'avril 2022	372,05 \$
VIR	CNESST (26 mai 2022)	Compte en souffrance au 20 mars 2022 Réception le 29 mai indiquant un crédit de 33,42 \$	33,53 \$
Ch 6784	Jacqueline Leblanc	Salaire du 19 avril au 14 mai 2022	2 670,13 \$
VIR	Raymond Simoneau	Contrat de pelouse 2022 du 1 ^{er} mai au 14 mai : 640,00 \$ du 15 au 21 mai : 320,00 \$ du 23 au 28 mai : 320,00 \$	1 280,00 \$
VIR	Dépanneur Aston	Premier versement : aide financière (30 mai 2022)	4 000,00 \$

COMPTES DU MOIS DE MAI ET JUIN 2022

<u>BÉNÉFICIAIRE</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>MONTANT</u>
Ch 6785 Canadien National	Passage à niveau avec barrière mois d'avril 2022	326,50 \$
Ch 6786 FQM	Honoraires assainissement des eaux usées 1 516,20 \$ et planification et soutien technique (444,47 \$) au 30 avril 2022	1 960,67 \$
Ch 6787 RIGIDBNY	Services ordures et récupération pour juin 2022	2 756,25 \$
Ch 6788 Kubota Victoriaville	Achat huile, filtreur pour tracteur à pelouse	237,43 \$
Ch 6789 Mégaburo	Compteur photocopieur : noir & blanc (43,27 \$ couleur (23,60 \$) du 26 avril au 26 mai 2022	66,87 \$
Ch 6790 Energies & Ressources naturelles	Frais pour mutations d'avril (5\$) et de mai (10 \$) 2022	15,00 \$
Ch 6791 Dépanneur La Belle Québécoise	Achat d'essence et diesel pour pelouse – mois de mai	168,07 \$
Ch 6793 Ministre des Finances	1er vers. / 2 : Service de la Sûreté du Québec	20 724,00 \$
Ch 6794 Fondation de la faune du QC	Adhésion au fonds des municipalités pour la biodiversité année fiscale 2022-2023	237,00 \$
Ch 6795 Pro Pieux Fondations	Garage : achat de pieux et installations	563,38 \$

Ch 6796 Infotech	Banque de 14 heures	1 287,72 \$
Ch 6797 Pinard & Frères	Achat et transport de 17 jardinières de fleurs	1 527,83 \$
Ch 6798 Stantec	Ingénierie préliminaire : collecte et assainissement des eaux usées	15 418,15 \$
Ch 6799 MRC Nicolet-Yamaska	Service d'inspection municipale de janvier à avril 2022 : suivi de plainte, photos	35,16 \$
Ch 6800 Dépanneur Aston	Fournitures pour bureau municipal (détachant, papier de toilette, breuvages, crème, cruche d'eau, retour cannettes) de janvier à mai 2022.	58,95 \$
Ch 6801	Annulé – mauvais endossement -	---
Ch 6802 Georges Boudreault	Travaux de mai : au garage, au bureau, visites chez proprios, entretien tracteur, installation jardinières	1 477,43 \$
Ch 6803 Daniel Morneault enr.	Enlèvement de la base de ciment au Dépanneur	91,98 \$

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du rapport sur les dépenses du mois de mai et de juin 2022 et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence,
il est proposé par monsieur François Page
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu,

QUE le rapport détaillé des dépenses pour le mois d'avril et de mai 2022 soit accepté tel que présenté et que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

2022-06-079

ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2021 PRESENTE ET EXPLIQUE PAR MADAME SARAH GILBERT DU GROUPE RDL THETFORD/PLESSIS INC.

Madame Sarah Gilbert a déposé et expliqué le rapport financier consolidé 2021 en présence de tous les membres du Conseil.

Il est proposé par monsieur Saül Bergeron
appuyé par madame Liliane St-Hilaire
et résolu

QUE le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction accepte et dépose aux archives les états financiers consolidés au 31 décembre 2021 et tous les documents pertinents établis par le Groupe RDL Thetford/Plessis inc.

DE MANDATER la directrice générale et greffière-trésorière (par intérim) à signer pour et au nom de la Municipalité d'Aston-Jonction lesdits documents.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

INFORMATION / COMITÉS

LOISIRS

M. Saül Bergeron nous informe que la fête de la St-Jean prévue pour le 18 juin va bien : chansonnier, feu de joie. Les autres activités seront le méchoui (17 septembre) et le Noël des enfants (4 décembre). Le camp de jour de Daveluyville accueillera 10 de nos enfants et débutera le 27 juin.

2022-06-080

ACHAT DE LUMINAIRES POUR LES TERRAINS DE TENNIS ET DE BALLON-VOLANT

ATTENDU QUE le Comité les Loisirs d'Aston veut refaire une mise au niveau des lumières sur le terrain de tennis pour remettre des ampoules DEL;

ATTENDU QU'UNE demande pour l'installation d'un nouveau luminaire pour le terrain du jeu de ballon-volant est aussi formulée;

ATTENDU QUE le Comité des Loisirs aimerait avoir une soumission pour connaître le prix et l'installation de 5 lumières DEL sur ces plateaux de jeux;

ATTENDU QUE le budget annuel de l'entretien du terrain des Loisirs est de 2 500 \$;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Line Pellerin
appuyé par monsieur Benoit Lussier
et résolu

QUE la municipalité d'Aston-Jonction demande à Lemteck inc. une soumission pour le changement de 4 lumières DEL pour le terrain de tennis et l'installation d'une lumière DEL pour le terrain de ballon volant pour un montant ne dépassant pas 2 500 \$;

QUE la municipalité d'Aston-Jonction autorise la directrice générale a procédé aux travaux, le plus rapidement possible, après réception de la soumission si celle-ci est égale ou inférieure au budget voté pour cette dépense.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

RIGIDBNY

RÉSOLUTION D'INTENTION POUR L'ACHAT DE BAC BRUN POUR LES MATIÈRES ORGANIQUES

ATTENDU QUE la municipalité d'Aston-Jonction veut se prévaloir du futur service de matières organiques qu'offrira la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska;

ATTENDU QUE la municipalité favorise l'utilisation d'un bac brun pour ses concitoyens plutôt qu'un composteur domestique ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Liliane St-Hilaire
appuyé par monsieur Saül Bergeron
et résolu

QUE la municipalité d'Aston-Jonction avise la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska (RIGIDBNY) de son intention d'acheter des bacs bruns pour les matières organiques pour tous les propriétaires.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

Madame la mairesse annonce la démission de la directrice générale de la Régie pour le 14 juin prochain.

BIBLIOTHÈQUE

M. René St-Pierre nous informe le renouvellement de 800 livres par le Réseau Biblio le 21 juin.

CDÉ

Mme St-Hilaire nous avise que tous les travaux au p'tit café sont complétés.
On doit retourner en embauche pour le poste de gérante du dépanneur.

MADA

Mme Line Pellerin a assisté à une réunion à Nicolet la semaine dernière. Plusieurs membres trouvent que la municipalité est en bonne posture au sujet du Dépanneur. Prochaine rencontre chez nous.

VOIRIE ET INSPECTION MUNICIPALE

OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR DÉNEIGEMENT 2022-2023 ET 2023-2024

On procède à l'ouverture du seul soumissionnaire RPM de Daveluyville. Des informations devront être prises auprès du MAMH car le coût total est supérieur à 100 000 \$. Ce sujet est reporté à la séance de juillet 2022.

2022-06-082

AUTORISATION DE DÉPENSE POUR RÉPARATION DU CONDUIT D'ÉGOUT AU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE des travaux doivent être exécutés au bureau municipal pour permettre le bon fonctionnement de l'évacuation des eaux usées suite à un débordement survenu en mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé, en mars, la vérification par caméra du conduit des eaux usées par la firme Shervic enr. 2973-0108 Qc inc. de Victoriaville;

CONSIDÉRANT QUE ce travail consiste au broyage de racines accumulées dans ledit conduit avec possibilité d'avoir recours à un camion à pression pour un dégagement complet;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation minimale faite par le contracteur est de cinq cents dollars (500 \$) dépendamment s'il doit recourir à un service de pression supplémentaire ;

En conséquence,
il est proposé par monsieur Benoit Lussier
appuyé par monsieur Saül Bergeron
et résolu,

QUE la Municipalité d'Aston-Jonction accorde à Le Plombier Fred Angers de Victoriaville le contrat d'évacuation du conduit d'égout au bureau municipal.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

2022-06-083

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE MUNICIPALE (PAVL-ERL) POUR L'ANNÉE FISCALE 2021

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 67 627 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2021;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS,
il est proposé par monsieur Benoit Lussier
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu

QUE la municipalité d'Aston-Jonction informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

2022-06-084

ACCEPTATION DE LA DÉROGATION MINEURE DE MADAME LINE DESCÔTEAUX ET MONSIEUR MICHEL THIBODEAU NO 2022-001

CONSIDÉRANT QUE Mme Line Descôteaux et M. Michel Thibodeau ont déposé une demande de permis en dérogation mineure visant à permettre

1. La construction d'un garage privé attaché de 30 pi x 40 pi

2. Une superficie cumulative de 116,24m² pour les bâtiments accessoires alors que la superficie maximale permise est de 79,87 m² (ce qui représente 75% de la superficie au sol du bâtiment principal 1 étage, soit une dérogation de 36,35 m²).

CONSIDÉRANT QUE le Comité de Consultation en Urbanisme s'est réuni le 30 mai 2022 et le 2 juin 2022 et dépose certains points discutés dans l'étude du dossier, à savoir:

- . le lot visé est le 5445129 situé en zone agricole A1 et qu'il n'y a aucune contrainte;
- . les propriétaires ont dû refaire 3 plans pour satisfaire les exigences du règlement d'urbanisme avant le début de la construction et que ce dernier plan n'était finalement non conforme ;
- . les propriétaires ont toujours collaboré et démontré leur bonne foi à se conformer à la réglementation municipale à leur frais ainsi que les coûts reliés à la demande de dérogation mineure;
- . le garage n'est attaché que par l'entrée de la maison sous l'abri d'auto existant;
- . la construction d'un garage privé détaché de même dimension serait conforme mais causerait préjudice dû aux déplacements fréquents entre ce dernier et le bâtiment principal pour l'entreposage et la manipulation des produits de la ferme;
- . la construction ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;
- . la construction respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
- . un changement de la pente de la toiture devra être fait pour avoir la même hauteur que la maison;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par monsieur Saül Bergeron
et résolu,

QUE la Municipalité d'Aston-Jonction accepte la demande de dérogation mineure 2022-001 de Madame Line Descôteaux et M. Michel Thibodeau pour permettre la construction d'un garage privé attaché de 30 pi x 40 pi sur le lot 5445129.

QUE la Municipalité d'Aston-Jonction permette une superficie cumulative de 116,24 m² pour les bâtiments accessoires alors que la superficie maximale permise est de 79,87 m² (représentant 75% de la superficie au sol du bâtiment principal 1 étage), soit une dérogation de 36,36m².

QUE la municipalité d'Aston-Jonction exige un changement à la pente de la toiture pour avoir la même hauteur que la maison.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

2022-06-085

MANDAT ACCORDÉ À ENGLOBE CORP. POUR L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

CONSIDÉRANT la planification des travaux de collecte des eaux usées sur le territoire de la municipalité d'Aston-Jonction;

CONSIDÉRANT la demande de propositions pour une étude géotechnique envoyée par courriel le 20 avril 2022 à sept (7) firmes d'ingénierie et à l'analyse d'une (1) soumission obtenue pour la réalisation des dits travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Fédération québécoise des municipalités en date du 12 mai 2022 confirmant la conformité de la proposition présentée par le plus bas soumissionnaire;

EN CONSEQUENCE,

il est proposé par madame Line Pellerin
appuyé par monsieur Saül Bergeron
et résolu par ce Conseil ce qui suit :

Que la municipalité d'Aston-Jonction mandate la firme d'ingénierie Englobe corp. pour la réalisation de l'étude géotechnique pour les travaux de collecte des eaux usées, le tout au montant de 91 369,15 \$ plus toutes les taxes applicables.

Que l'octroi de contrat est conditionnel à ce que les travaux soient réalisés dans la période prévue aux documents de la demande de proposition et ne soient pas retardés indument ou remis en 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2022-06-086

STRATÉGIE D'OPTIMISATION DES ESPACES URBAINS

ATTENTU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide de l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de Comté de Nicolet-Yamaska désire présenter un projet de « stratégie d'optimisation des espaces urbains » dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par madame Line Pellerin

appuyé par madame Liliane St-Hilaire

et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le Conseil de la Municipalité d'Aston-Jonction s'engage à participer au projet de stratégie d'optimisations des espaces urbains et à assumer une partie des coûts.
- Le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.
- Le Conseil nomme la Municipalité régionale de Comté de Nicolet-Yamaska organisme responsable du projet.

Adoptée à l'unanimité par les membres.

2022-06-087

AJUSTEMENT – CONTRAT DE PELOUSE 2022 ACCORDÉ À RAYMOND SIMONEAU

ATTENTU QUE la Municipalité a adopté et désire annuler la résolution n° 2022-04-056 adoptée le 4 avril 2022 car le salaire inscrit était plus bas que l'année précédente;

ATTENDU QU'UN ajustement de 66,40 \$ doit être fait pour la période du 1^{er} mai au 28 mai 2022 provenant de la différence sur le salaire et augmentation de 2% adoptée au budget 2022;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par madame Liliane St-Hilaire

appuyé par monsieur Saül Bergeron

et résolu

QUE le contrat de service entre monsieur Raymond Simoneau et la Municipalité d'Aston-Jonction soit convenu à un montant hebdomadaire de 336,60 \$;

QUE la durée du contrat pour la saison 2022 sera déterminée à la signature.

Adoptée à l'unanimité par les membres.

2022-06-088

CONTRAT DE DÉBROUSSAILLAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX ACCORDÉ À GEORGES BOUDREAU

ATTENDU QUE M. Georges Boudreau nous avise d'une hausse de 30 % sur le prix de sa facture de l'an dernier, compte tenu de l'augmentation du carburant;

POUR CE MOTIF,

il est proposé par monsieur René St-Pierre

appuyé par madame Line Pellerin

et résolu

QUE la Municipalité d'Aston-Jonction accorde le contrat de débroussaillage des chemins municipaux à M. Georges Boudreault pour une somme de 4 445,48 \$ plus toutes les taxes applicables pour l'année financière 2022.

Adoptée à l'unanimité par les membres.

2022-06-089

MANDAT DONNÉ À EXCAVATION DES ORMES DE SAINTE-EULALIE POUR LA RÉFECTION DU PONCEAU DU GARAGE MUNICIPAL

ATTENTU QUE la municipalité d'Aston doit refaire l'entrée au garage municipal (creusage, remplissage, membrane) pour permettre l'asphaltage de la cour;

ATTENDU QUE ces travaux sont donnés, de gré à gré;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Saül Bergeron
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu

QUE le contrat de réparation du ponceau du garage municipal soit octroyé à Excavation des Ormes de Sainte-Eulalie pour un montant maximal de 1 500 \$.

Adoptée à l'unanimité par les membres.

PERIODE DE QUESTIONS

Madame Sonia Therrien, au nom des bénévoles, tient à remercier le Conseil pour leur don afin de permettre la continuité du jardin communautaire.

M. Jean-Claude Morin s'informe pour les travaux du garage et l'asphaltage.

2022-06-090

CLOTURE DE LA SEANCE

CONSIDÉRANT que tous les points de l'ordre du jour ont été discutés ;

En conséquence,
il est proposé par monsieur Saül Bergeron
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu à l'unanimité

QUE la séance est levée à 20 h 22.

Christine Gaudet, mairesse

Jacqueline Leblanc, directrice générale
et secrétaire-trésorière (par intérim)